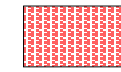


Commune de Bazoges en Pareds

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES du PPRi du Lay amont

approuvé le 18 février 2005

Légende

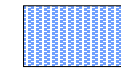


Zone rouge (R) Zone non constructible ou à préserver

R2 Aléa moyen

R3 Aléa fort

R4 Aléa très fort



Zone bleue (B) Zone où le développement peut être admis

B2 Aléa moyen

B3 Aléa fort

B4 Aléa très fort

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

Le Lay, formé par le Petit Lay et le Grand Lay, se jette dans l'océan Atlantique dans la baie de l'Aiguillon après un parcours de 80 km. Il connaît régulièrement des crues importantes, les épisodes de crues se produisant généralement durant la période hivernale.

Le Petit Lay (65 km) prend sa source dans le département de la Vendée, sur la commune de Saint Michel Mont Mercure (altitude 210 m). Le Grand Lay (52 km) prend sa source dans le département de la Vendée, sur la commune de Saint Pierre du Chemin (altitude 190m). La partie du Lay (18 km) concernée par le PPRi s'étend depuis l'Assemblée des Deux Lay (altitude 20 m) jusqu'à la commune de Péault.

1. Nature et caractéristiques de la crue

Le Lay a connu de nombreuses crues dont celles de 1960, 1969, 1977, 1979 (bassin haut du Petit Lay), 1982 et 1983.

Les crues historiques suivantes sont retenues comme crues de référence pour la détermination de la zone inondable et des aléas :

- crue locale de juin 1979 pour le bassin versant du Petit Lay depuis sa source jusqu'à Mouchamps ;
- crue générale de novembre 1960 pour le bassin versant du Petit Lay à l'aval de Mouchamps et les bassins versants du Grand Lay et du Lay jusqu'à Péault.

2. Intensité et qualification de la crue

Les niveaux d'aléas d'inondation sont définis comme suit :

- aléa moyen : profondeur de submersion < 1 m et vitesse < 0,5 m/s,
- aléa fort : profondeur de submersion comprise entre 1 m et 2 m et vitesse < 0,5 m/s ou profondeur de submersion < 1 m et vitesse comprise entre 0,5 m/s et 1 m/s,
- aléa très fort : profondeur de submersion > 1 m et vitesse > 0,5 m/s, ou vitesse > 1 m/s, ou profondeur de submersion > 2 m.

Source : DDTM de la Vendée
SERN/RGC

